

## Autorisation parentale (pour les mineurs)

Je soussigné(e), Madame, Monsieur

.....

en qualité de mère, père ou tuteur légal de  
l'enfant.....

autorise ce dernier à participer au dispositif « Argent de Poche » qui  
se déroule du :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 12 au 16 Février 2024 | <input type="checkbox"/> 08 au 12 Avril 2024   |
| <input type="checkbox"/> 08 au 12 Juillet 2024 | <input type="checkbox"/> 15 au 19 Juillet 2024 |
| <input type="checkbox"/> 26 au 30 Août 2024    | <input type="checkbox"/> 21 au 25 Octobre 2024 |

## Autorisation droit à l'image (pour tous)

Nom :

Prénom :

Responsable légal si mineur :

Nom :

Prénom :

autorise le Grand Montauban à utiliser mes images ou celles de mon  
enfant sur les différents supports de communication de l'agglomération  
pour une durée de deux ans.

Date : ...../...../.....

Signature :

Conformément à la loi relative à la protection des données du 20/06/2018, le libre accès, les  
droits de retrait, d'effacement, de modification, de limitation et de portabilité des données  
sont garantis. Vous pouvez exercer ces droits en contactant le délégué à la protection des  
données du Grand Montauban à l'adresse suivante : [prestataire-dpo@ville-montauban.fr](mailto:prestataire-dpo@ville-montauban.fr)



# Dossier d'inscription Argent de Poche



Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

En cas d'urgence,

prévenir à ce numéro : .....

Situation : .....

Recommandations particulières concernant l'enfant :

.....

.....

.....

Pièces à joindre à ce dossier :

- Photocopie pièce identité
- Photocopie attestation assuré social
- Photocopie responsabilité civile
- Compléter l'autorisation parentale pour les mineurs
- Signer le contrat de participation (au dos)

## Contrat de participation

En participant au dispositif « Argent de poche » je m'engage à :

- ✓ être ponctuel(le)
- ✓ prévenir l'animateur(ice) en cas d'absence
- ✓ participer à la durée totale de la mission qui me sera confiée
- ✓ respecter les consignes qui me seront données
- ✓ prendre soin du matériel qui sera mis à ma disposition
- ✓ avoir une tenue vestimentaire adaptée à ma mission
- ✓ participer au bilan de ce dispositif ainsi qu'au temps festif organisé pour l'occasion

Signature, précédé de la mention « Lu et approuvé »

## Cadre dans lequel se déroulent les missions

Chaque jeune aura une mission à réaliser et sera accompagné d'un tuteur, agent du Grand Montauban. Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur représentant légal. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en charge par son propre régime de couverture sociale.

En contrepartie de la réalisation de sa mission, le jeune recevra une contribution de 15 euros par demi-journée (soit 3h30). Il ne s'agit, en aucun cas, d'une rémunération relative à un emploi.